

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 24 mars 2016, en son lieu habituel, sous la présidence de Chantal CARLIOZ.

Désignation du secrétaire de séance : Laurence BORGRAEVE

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 h 30

Le compte rendu de la séance du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Chantal CARLIOZ, Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Christine JEAN, Eric GUILLOT, Jean-François GARCHERY, Franck BOREL, Pierre DEGOUMOIS, Gilles MAGNAT, Cécile MAUVY, Jean-Paul DENIS, Danièle BARDON, Dominique DEMARD, Marie-Paule FROTTIN, Joël PIZOT, Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL, Nadine GIRARD-BLANC, Chantal DUSSER, Jacques EBERMEYER.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Jacqueline FOUGEROUZE (donne pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Nathalie GRUBAC (donne pouvoir à Franck BOREL), Pascal LEBRETON (donne pouvoir à Véronique BEAUDOING)

ETAIT ABSENTE : Marion BONNET

DÉCISIONS

Décisions 2016.02

Une subvention d'équipement pour l'utilisation d'énergies renouvelables est attribuée à Madame Olympe Charles et M Yoann Endeldinger, domiciliés 345 rue Albert Soboul, pour l'acquisition d'un poêle à granulés : montant 150 €.

ACTES

Néant

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1 – Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015 du budget Caisse des Ecoles

Luc MAGNIN rappelle que par la délibération n° 63 du 19 novembre 2015, la Commission de la Caisse des Ecoles a décidé de sa dissolution. Celle-ci a été actée par la délibération n° 10 du 3 décembre 2015 du Conseil Municipal.

Cette délibération précise que l'excédent de fonctionnement et d'investissement de la Caisse des Ecoles seront repris sur les lignes R002 et R001 du budget principal.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget de la Caisse des Ecoles établi par le Receveur Municipal, accompagné des états obligatoires, doit être rapproché de la comptabilité municipale du budget de la Caisse des Ecoles. Leur conformité en tous points est examinée.

Le Conseil Municipal constate les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion concernant le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

	Exécution	Solde d'exécution	Résultats 2014 constatés	Part affectée à l'investissement (art.1068 / budget 2014)	Solde de clôture (incluant le résultat antérieur reporté)
Fonctionnement					
Dépenses	150 897,52	- 27 650,17			
Recettes	123 247,35		57 306,45		29 656,28
Investissement					
Dépenses	1795,50				
R.A.R. Dépenses					
Recettes	2009,33	213,83	5 599,48		5 813,31
R.A.R. Recettes	0.00				

VU l'état d'exécution du budget 2015, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015, ci-joints annexés, du budget de la Caisse des Ecoles.
- **DECIDE** de reporter les soldes de clôture de chaque section au budget communal primitif 2016.

2 – Budget Primitif 2016 – Budget principal

Luc MAGNIN rappelle que :

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2016,

VU l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en totalité,

VU l'état des restes à réaliser 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **par 20 voix pour et 6 contres** (Véronique Beaudoin, Nadine Girard-Blanc, Chantal Dusser, Jean-Paul Uzel, Jacques Ebermeyer, Pascal Lebreton).

DECIDE de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats ci-après de l'exercice 2015 du Budget Principal dès l'adoption du Budget Primitif 2016 et l'inscription au 002 (R) : 633 942,99 €
 au 001 (D) : 102 777,47 €
 au 1068 : 611 310,38 €

Résultats 2015

1 – Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2015	11 850 616,96 €
Recettes de fonctionnement 2015	12 995 222,27 €

Excédent de fonctionnement 2015	+ 1 144 605,31 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 65 178,47 €

(Conforme au compte de gestion 2014 et au BP 2015)

Résultat à affecter (A)	+ 1 209 783,78 €
-------------------------	------------------

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015	1 482 190,23 €
Recettes d'investissement 2015	1 538 414,86 €

Excédent d'investissement 2015	+ 56 224,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 159 002,10 €
Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 102 777,47 €

3 – Restes à réaliser au 31/12/2015

Dépenses (C) = 508 532,91 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (A) = 1 209 783,78 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT B – C = 611 310,38 €

SOLDE D'EXECUTION 598 473,40 €

INTEGRATION EXCEDENT + 35 469,59 €
BUDGET CAISSE DES ECOLES

SOLDE D'EXECUTION GLOBALE + 633 942,99 €

ADOPTE le Budget Primitif Commune 2016 selon les équilibres budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 12 362 942,99 €

Recettes : 12 362 942,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 864 253,37 €

Recettes : 2 864 253,37 €

Remarques

Jacques Ebermeyer constate qu'une information claire et détaillée a été diffusée lors de la commission « finances et travaux » sur la liste des investissements pour 2016. Il ajoute que cette liste semble raisonnable et c'est ainsi qu'il fallait l'établir. Ce budget est globalement satisfaisant avec notamment un maintien de la fiscalité à son niveau actuelle ; cependant il en ressort clairement que le processus de déménagement du Casino à l'Office du Tourisme est enclenché, c'est la raison pour laquelle l'opposition vote non pas contre le budget mais contre la politique qu'il met en évidence.

Cette opération implique le déménagement de l'Office du Tourisme au Château et donc la rénovation de ce bâtiment, le montant de ces travaux ne devra pas dépasser l'estimation qui en a été faite, sinon ils ne pourront pas être réalisés et où sera alors implanté l'Office du Tourisme ?

Il estime que ces opérations sont risquées et précipitées.

Pour Chantal Carliz, la majorité applique le programme pour lequel elle a été élue ; les « Grenelles » ont permis d'affiner celui-ci ; des publications ont été faites dans la lettre aux Villardiens ; un article à charge a été publié sur le site internet de l'opposition. Cette dernière ne peut donc pas dire qu'elle n'était pas au courant et qu'il n'y a pas eu de débat. Chantal Carliz rappelle que ce n'est pas elle qui a fait venir le Casino à Villard (mandat A Orcel 1989-1995) ni qui l'a fait s'agrandir (mandat de Jean-Pierre Bouvier en 2004) ; elle gère un héritage et prend acte que : le Casino contribue aux recettes communales, aux coûts des animations touristiques et créé une petite vingtaine d'emplois équivalent temps plein sur la commune. Autant de raisons pour lesquelles il faut désormais le maintenir. La rénovation du Château est importante pour différentes raisons : sauvegarde du patrimoine, création d'un parc, requalification du centre bourg. L'installation de l'Office du Tourisme au cœur du village viendra rappeler fort à propos que Villard est un village-station qui vit de son tourisme. Son déménagement libérera des locaux qui pourront être loués ; l'espace d'accueil du centre de loisirs sera réaménagé pour être plus fonctionnel et plus attractif. La faisabilité et le budget de ce projet seront évalués avec toute la responsabilité nécessaire comme tous les projets menés jusqu'ici par la municipalité actuelle. C. Carliz se félicite de ne pas augmenter les impôts locaux en 2016. Toutefois si l'Etat maintient la baisse de ses dotations ou si un cas de force majeur intervient, une augmentation des impôts pourrait être envisagée dans les années à venir.

3 – Budget Primitif 2016 – Budget Bois et Forêts

Luc MAGNIN rappelle que

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2016 et la Commission Forêts du 1^{er} février 2016,
VU l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en totalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

DECIDE de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats ci-après de l'exercice 2015 du Budget Bois et Forêts dès l'adoption du Budget Primitif 2016 et l'inscription au 002 (R) : 45 561,79 €

au 001 (D) : 1 531,09 €

au 1068 : 1 531,09 €

Résultats 2014

1 – Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015	144 366,37 €
Recettes de fonctionnement 2015	108 154,00 €

Déficit de fonctionnement 2015	- 36 212,37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 83 305,25 €

Résultat à affecter (A)	47 092,88 €
-------------------------	-------------

2 – Détermination du résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015	13 118,32 €
Recettes d'investissement 2015	24 682,31 €

Excédent d'investissement 2015	+ 11 563,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 13 095,08 €

Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 1 531,09 €
--	--------------

3 – Restes à réaliser au 31/12/2015

Dépenses	(C)	0,00 €
----------	-----	--------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	(A)	47 092,88 €
----------------------------	-----	-------------

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	B – C	- 1 531,09 €
--------------------------	-------	--------------

SOLDE D'EXECUTION GLOBAL		45 561,79 €
--------------------------	--	-------------

ADOpte le Budget Primitif Bois et Forêts 2016 selon les équilibres budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 330 526,79 €

Recettes : 330 526,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 61 055,38 €

Recettes : 61 055,38 €

4 – Budget Primitif 2016 – Budget Eau et Assainissement

Luc MAGNIN rappelle que

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2016 et la Commission Finances et Travaux du mars 2016,

VU l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en totalité,

VU l'état des restes à réaliser 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats ci-après de l'exercice 2015 du Budget Eau et Assainissement dès l'adoption du Budget Primitif 2016 et l'inscription au 002 (R) : 287 040,55 €
au 001 (R) : 307 701,53 €

Résultats 2015

1 – Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015	961 837,74 €
Recettes de fonctionnement 2015	1 249 861,55 €

Excédent de fonctionnement 2015	+ 288 023,81 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 983,26 €

Résultat de fonctionnement (A)	+ 287 040,55 €
--------------------------------	----------------

2 – Détermination du résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015	270 554,39 €
Recettes d'investissement 2015	441 330,78 €

Excédent d'investissement 2015	+ 170 776,39 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 136 925,14 €

Résultat d'investissement cumulé excédent (B)	+ 307 701,53 €
---	----------------

3 – Restes à réaliser au 31/12/2015

Dépenses (C)	79 383,61 €
--------------	-------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (A)	287 040,55 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (B – C)	228 317,92 €

SOLDE D'EXECUTION GLOBAL	515 358,47 €
--------------------------	--------------

ADOpte le Budget Primitif Eau et Assainissement 2016 selon les équilibres budgétaires suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 1 324 640,55 €

Recettes : 1 324 640,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 671 201,53 €

Recettes : 671 201,53 €

5 – Budget Primitif 2016 – Chaufferie Bois Bourg Centre

Luc MAGNIN rappelle que :

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2016,

VU l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en totalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats ci-après de l'exercice 2015 du Budget Chaufferie Bois Bourg Centre dès l'adoption du Budget Primitif 2016 et l'inscription

au 002 (D) : 15 292,85 €

au 001 (R) : 2 073 925,25 €

Résultats 2015

1 – Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015	15 292,85 €
Recettes de fonctionnement 2015	0,00 €
	<hr/>
Résultat de fonctionnement 2015	- 15 292,85 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 0,00 €
	<hr/>
Résultat de fonctionnement (D 002)	- 15 292,85 €

2 – Détermination du résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015	1 040 594,75 €
Recettes d'investissement 2015	3 114 520,00 €
	<hr/>
Excédent d'investissement 2015	2 073 925,25 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 0,00 €
	<hr/>
Résultat d'investissement cumulé excédent (R001)	2 073 925,25 €

ADOPTÉ le Budget Primitif Chaufferie Bois Bourg Centre 2016 selon les équilibres budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 176 000 €

Recettes : 176 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 001 132,40 €

Recettes : 3 001 132,40 €

6 – Taux d'imposition 2016

Luc MAGNIN indique qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2016 les taux locaux d'imposition directe. (Pour rappel la Cotisation Foncière des Entreprises a été transférée au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté de Communes du Massif du Vercors suite à la délibération de cette dernière de création d'une fiscalité professionnelle unique en date du 19 décembre 2014).

Vu le débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux que ceux appliqués en 2015.

	Taux communaux 2015	Taux communaux proposés en 2016
Taxe d'habitation	20,16 %	20,16 %
Foncier bâti	27,95 %	27,95 %
Foncier non bâti	62,94 %	62,94 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

VOTE les taux d'imposition directe pour l'année 2016 tels que proposés ci-dessus.

7 – Subventions 2016 aux associations

Eric GUILLOT propose au Conseil Municipal d'adopter les subventions aux associations étudiées en Commission le 19 février 2016, conformément au tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- **ADOPTÉ** les subventions financières aux associations telles qu'elles figurent sur le tableau annexé à la présente délibération sous conditions de la signature d'une convention biannuelle d'objectifs pour les associations bénéficiant d'un apport de plus de 23 000 €. Une prochaine délibération explicitera les subventions en nature octroyées à ces associations.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016, chapitre 65, article 6574.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces subventions.

Associations	Subvention 2015	Vote 2016
F.N.A.C.A.	160,00 €	160,00 €
U.M.A.C.	160,00 €	160,00 €
Total Anciens Combattants	320,00 €	320,00 €
CUMA	300,00 €	300,00 €
Station d'Elevage	1 800,00 €	CCMV
Syndicat Agricole	1 700,00 €	1 700,00 €
Groupe Défense Sanitaire	5 600,00 €	5 600,00 €
Total Agriculture	9 400,00 €	7 600,00 €
A.C.C.A.	250,00 €	212,50 €
Les Conciliateurs du Dauphiné	100,00 €	85,00 €
Comité Local LACIM	250,00 €	- €
Les Jalabres	500,00 €	425,00 €
Art'Mada	750,00 €	637,50 €
Compagnie Léon Natan	750,00 €	637,50 €
Club des Bessonnets	1 000,00 €	850,00 €
Festival d'Humour et de Création	25 000,00 €	21 250,00 €
M.P.T. des 4 Montagnes	40 946,00 €	CCMV
Total Culture/Amicales/autres	69 546,00 €	24 097,50 €
Club des Sports Fonctionnement	3 900,00 €	3 315,00 €
Trans'Vercors (Vercors Traversées)	4 200,00 €	- €
Amicale Boules	160,00 €	136,00 €
Roc & Co	300,00 €	CCMV
Club Hockey Loisirs (les Z')	500,00 €	- €
Hockey Club Féminin	500,00 €	425,00 €
Savate Vercors Altitude	1 200,00 €	CCMV
Vercors Karaté Do	1 200,00 €	CCMV
Judo Club	4 300,00 €	3 655,00 €
Club de Natation Synchronisée	5 500,00 €	4 675,00 €
Club des Sports Espoirs	6 000,00 €	5 100,00 €
Villard de Lans Patinage	29 200,00 €	24 820,00 €
Tennis Club	27 000,00 €	22 950,00 €
Club des Sports de Haut niveau	9 000,00 €	OMT
Club de Ski Nordique	45 000,00 €	38 250,00 €
Club de Ski Alpin	56 000,00 €	47 600,00 €
Les Ours de Villard	209 000,00 €	150 000,00 €
Team Vercors	4 100,00 €	- €
Total Clubs Sportifs	407 060,00 €	300 926,00 €
Total Subvention Associations et Clubs	486 326,00 €	332 943,50 €
Aide à la pratique de musique	5 107,10 €	5 000,00 €
Total Aides Individuelles	5 107,10 €	5 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	491 433,10 €	337 943,50 €

Dossiers pris en charge par autres organismes

8 – Révision des tarifs de diverses prestations de services, du coût du personnel des services municipaux et des tarifs des photocopies proposées aux usagers

Pierre DEGOUMOIS propose au conseil municipal de réviser, à partir du 1^{er} avril 2016, les tarifs de diverses prestations de services proposées par les services techniques, le coût du personnel des services municipaux et les tarifs des photocopies proposées aux usagers, ces tarifs n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années, selon les tableaux ci-dessous :

Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 146 du 25/10/2001, n° 177 du 6/12/2001, n° 52 du 18/12/2003, n° 913 et 914 du 19/09/2006.

Autorisation de voirie	TTC
Autor. voirie / jour	20,00 €
Autor. voirie / semaine	80,00 €
Autor. Voirie / mois	240,00 €

Location de matériel avec chauffeur	Prix par jour TTC	Prix par heure TTC
Véhicule léger	300,00 €	75,50 €
Poids lourd	500,00 €	62,50 €
Chargeuses tracto	400,00 €	50,00 €
Tracteurs agricoles	400,00 €	50,00 €
Balayeuse	400,00 €	50,00 €
Broyeur végétaux	400,00 €	50,00 €
Rouleau compacteur	300,00 €	37,50 €
Tondeuse auto porté	400,00 €	50,00 €

Location de matériel sans chauffeur	Prix par jour TTC	Prix par heure TTC
Véhicule léger	100,00 €	12,50 €
Poids lourd	300,00 €	37,50 €
Chargeuses tracto	200,00 €	25,00 €
Tracteurs agricoles	200,00 €	25,00 €
Balayeuse	200,00 €	25,00 €
Broyeur végétaux	200,00 €	25,00 €
Rouleau compacteur	100,00 €	12,50 €
Compresseur à air	100,00 €	12,50 €
Tondeuse auto porté	200,00 €	25,00 €

Matériel de manifestation avec installation	Prix TTC
Podium par jour	400,00 €
Chapiteau par jour	250,00 €
Tables et tréteaux l'unité	10,00 €
Chaises l'unité	2,00 €
Chalet par jour	100,00 €
Coffrets électrique et accessoires par jour	50,00 €
Remplacement de table en cas de casse	150,00 €
Remplacement de tréteaux en cas de casse	30,00 €
Barrières Vauban livrées l'unité	3,00 €
Barrières Vauban sans transport l'unité	1,00 €

Coût des agents charges comprises	Prix par jour TTC	Prix par heure TTC
Agent sans matériel	200,00 €	25,00 €
Préparation en atelier (menuiserie, serrurerie, maçonnerie, électricité, plomberie, espaces verts)	320,00 €	40,00 €

Photocopies	Tarif TTC à l'unité (nombre calculé sur des périodes de 3 mois) A 4	Tarif TTC à l'unité (nombre calculé sur des périodes de 3 mois) A3 et A3+
De 1 à 30	0,25 €	0,50 €
De 31 à 100	0,20 €	photocopies non réalisées
De 101 à 500	0,19 €	photocopies non réalisées
De 501 à 1000	0,18 €	photocopies non réalisées
De 1001 à 2500	0,17 €	photocopies non réalisées
De 2501 à 5000	0,16 €	photocopies non réalisées
A partir de 5001	0,15 €	photocopies non réalisées

A ces tarifs seront rajoutés des frais administratifs de 10 % du coût de la prestation avec un minimum de 5,00 € ttc sauf pour les photocopies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
ADOpte les tarifs des différentes prestations ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2016.

9 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les projets culturels 2016 à la Maison du patrimoine

Pierre DEGOUMOIS informe l'assemblée que la Maison du Patrimoine met en place chaque année un programme d'expositions temporaires et d'animations en lien avec les expositions ou dans le contexte d'événements départementaux ou nationaux :

Animations en lien avec l'exposition temporaires « Attention ça glisse, l'épopée du ski à Villard de Lans »

Cycle de conférences et de rencontres avec des spécialistes, Contes des sports d'hiver, Rencontres avec des sportifs liés à l'exposition, Livret de visite de l'exposition à l'usage des enfants.

Animations :

Musées en fête et nuit des musées, Journées du patrimoine, Conférence, Sortie sur site, Concert de musique, Spectacle de magie, Contes.

Le Conseil Départemental de l'Isère soutient des équipements à caractère muséographique qui conservent et valorisent le patrimoine isérois et le présentent au public. L'aide peut intervenir en soutien à la mise en œuvre du projet culturel du musée ou peut accompagner un projet exceptionnel, lié à un événement ou une actualité particulière.

Un dossier de demande de subvention à hauteur de 4 000 € sera déposé auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère ainsi qu'auprès de tout partenaire financier.

10 – Marché de conception-réalisation d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur : avenant n° 1

Jean-François GARCHERY rappelle à l'assemblée que, le 22 décembre 2014, la Commune de Villard de Lans a notifié au groupement WEYA – BRUNEL – MADIGNIER Architecte, un marché de conception réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur.

L'étude de faisabilité technico-économique et environnementale du projet avait permis de retenir un périmètre élargi du réseau destiné à raccorder divers bâtiments publics et privés, dont la liste était fixée dans le programme fonctionnel valant également CCTP.

Suite aux opérations de commercialisation réalisées auprès des futurs abonnés, une modification du tracé du réseau est nécessaire : les copropriétés la Conterie, les Trolles, le Belvédère, le Chalet Adret, les Bartavelles, et le bâtiment Vercors Aventure ne sont plus raccordées. Les copropriétés Le Furon et l'Eterlou sont à raccorder.

Ces modifications impliquent de retenir un nouveau tracé du réseau.

L'avenant n° 1, annexé à la présente délibération, a pour objet :

- des travaux supplémentaires en matière de réseau de chaleur,
- des évolutions de travaux résultant de la modification des abonnés effectifs au réseau de chaleur,
- de recalculer les délais d'exécution des travaux.

Ces évolutions emportent des modifications au marché, pour les pièces suivantes :

- Acte d'engagement et ses deux annexes : Planning prévisionnel et DPGF
- CCAP
- CCTP et ses annexes
- Annexes techniques du mémoire technique du titulaire

Les modifications de chacune de ces pièces sont retranscrites en annexe de l'avenant, l'ensemble formant, avec l'avenant, des documents contractuels :

- Annexe 1 : modification de l'acte d'engagement et son annexe
- Annexe 2 : modification du CCAP
- Annexe 3 : Modification du programme fonctionnel / CCTP et ses annexes
- Annexe 4 : Annexes techniques

Les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant et ses annexes.

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant global du marché.

1. TOTAL TOUTES ETAPES (N°1 conception / N°2 réalisation) CONFONDUES

	Montant initial	Avenant n°1 (+ 8,5 %)
TOTAL Montants hors TVA	3 855 000 euros	4 182 664, 80
Montant de la TVA		836 532, 96
Taux de TVA (%)	20 %	20 %
TOTAL Montants TVA incluse	4 626 000 euros	5 019 197, 76

2. DETAIL PAR ETAPE

ETAPE N°1 : CONCEPTION

	Montant initial	Avenant n°1
Montant hors TVA	180 000 euros	Non modifié
Montant de la TVA	36 000 euros	
Taux de TVA20..... %	
Montant TVA incluse	216 000 euros	Non modifié

ETAPE N°2 : REALISATION DES TRAVAUX

	Montant initial	Avenant n°1 (+ 8,5%)
Montant hors TVA	3 675 000 euros	4 002664, 77
Montant de la TVA	735 000 euros	800 532, 96
Taux de TVA	20 %	20 %
Montant TVA incluse (TTC)	4 410 000 euros	4 803 197, 76

La plus-value est de 327 664, 80 € HT soit une variation de 8, 5 % par rapport au montant de l'investissement du marché initial.

La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 11 mars 2016, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- . **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de conception-réalisation,
- . **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce afférente.

11 – Extension du réseau chaleur bois déchiqueté – Demande de subvention

Jean-François GARCHERY rappelle que la commune de Villard de Lans envisage de réaliser cet automne une extension du réseau de chaleur bois déchiqueté, détaillé comme suit :

- IME Les Violettes	171 000 € H.T.
- l'Eterlou	80 000 € H.T.
- Les Pupilles de l'Air	99 000 € H.T.
- Augmentation diamètre réseau permettant des raccordements ultérieurs.....	33 000 € H.T.

Soit un coût total de 383 000 € H.T., soit 459 600 € T.T.C.

Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de l'ADEME pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour ces travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision.

12 – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'élargissement de l'élévateur et de la coursive d'accès de l'hôtel des administrations situé place Chabert

Serge Chalier rappelle que la commune a signé un bail emphytéotique au profit de l'OPAC sur l'immeuble de l'hôtel des administrations (parcelle AO111). Afin de permettre aux usagers des services publics notamment de la poste et des services des impôts de se rendre dans leurs locaux, un élévateur a été installé en 2007.

Le réaménagement de l'ancien centre de tri de la poste, va permettre l'installation d'un cabinet médical, un élargissement de l'élévateur ainsi que de la coursive d'accès est donc nécessaire pour l'accès des usagers à ces services publics.

Par conséquent l'emprise de ces constructions sur la voie publique va augmenter. Il faut mettre en place une convention d'occupation du domaine public. La convention durera jusqu'en 2039 date à laquelle le bail emphytéotique arrive à échéance.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

13 – Signature de la déclaration d'adhésion pour la participation aux travaux et convention permettant le transfert de la gestion du chemin dit «des Barthelières» à l'ASA 4 Montagnes

Serge Chalier expose qu'à la demande des propriétaires riverains du hameau de la Bonnetière, le conseil syndical de l'ASA 4 Montagnes s'est penché sur la remise en état du chemin rural des Barthelières comportant également la création d'un chargeoir pour le stockage du bois, en élargissement du chemin. Ce chargeoir sera également utilisé comme parking public. En effet, le stockage du bois est impossible au sein du hameau et l'intensification du trafic routier sur la voirie communale pose des questions de sécurité et de stationnement sur la partie basse du chemin rural.

Dans le cadre de ce projet la commune prendra en charge 10% du montant total des travaux soit 3002.50 euros HT. (Déclaration d'adhésion)

Afin de permettre l'aménagement de ce projet la commune de Villard de Lans souhaite transférer de la gestion du chemin des Barthelières, propriété communale sise à Villard de Lans, au profit de l'ASA 4 Montagnes. Ce transfert de gestion est réalisé selon les conditions de l'article L2123-3 du code de général de la propriété publique et de l'article L 161.11 du code rural.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la déclaration d'adhésion et la convention de transfert de gestion du chemin des « Barthelières » à l'ASA 4 Montagne

14 – Emplois saisonniers – Eté 2016

Christine JEAN expose :

VU l'avis des membres de la Commission du Personnel en date du 16 mars 2016 ;

Les dispositions relatives aux créations d'emplois de contractuels, ou les avenants à ces contrats, stipulent que ceux-ci doivent faire l'objet d'une délibération précisant le motif du recrutement, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant les besoins en personnel pour la saison d'été 2016 et pour la préparation de cette saison (périodes modulables entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2016, sans qu'un contrat puisse excéder la durée maximale légale de 6 mois, tous congés pris),

Il est proposé la création des emplois de contractuels suivants :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE	REMUNERATION
SERVICES TECHNIQUES		
- Agents polyvalents des services techniques	7	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe -Echelle III, 1 ^{er} échelon – IB 340/IM 321 ou 4 ^{ème} échelon – IB 343/IM 324 en fonction de l'ancienneté - Contrat à temps complet
POLICE MUNICIPALE		
- Gestionnaire du marché, des horodateurs et de la Salle des Fêtes « La Coupole »	1	Adjoint Technique territorial de 2 ^{ème} classe - Echelle III – 1 ^{er} échelon – IB 340/IM 321 Ou 4 ^{ème} échelon – IB 343/IM 324 en fonction de l'ancienneté - Contrat à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **24 voix pour et 2 abstentions (Véronique Beaudoin, Jean-Paul Uzel)**

- **CREE** les emplois de contractuels proposés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 – Chapitre 012 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce afférente aux dossiers.

Remarques

Véronique Beaudoin demande quelle politique a été mise en place en ce qui concerne le non renouvellement des contrats saisonniers. Christine JEAN précise qu'une réunion d'information a été faite, en avril 2015, auprès des saisonniers et contractuels soit environ 50 personnes (services techniques, écoles, ...). Elle précise également que les agents peuvent représenter leur candidature 3 ans de suite par saison hiver ou été. Cela pour éviter premièrement de mettre les agents dans une situation de dépendance par rapport à la mairie alors que l'on sait aujourd'hui que l'on n'aura pas de poste à leur proposer. Deuxièmement, il est intéressant que de nouveaux professionnels intègrent les équipes qui amènent des idées neuves, c'est l'avis également des responsables d'ateliers.

Véronique Beaudoin souhaite attirer l'attention sur le fait que ce nouveau mode de recrutement est mal perçu par plusieurs personnes qui avaient l'habitude de faire les deux saisons à la mairie depuis des années et qui se retrouvent dans des situations compliquées. Christine Jean ajoute qu'elle recevra les personnes concernées. Chantal Carlioz demande que leurs dossiers soient étudiés avec soin et que soit rappelé le droit en la matière.

15 – Budget Primitif 2016 – Extension ZAE GEYMONDS Budget de Clôture

Luc MAGNIN expose :

VU l'art L 1321-4 du CGCT : les conditions dans lesquelles les biens mis à disposition peuvent faire l'objet d'un transfert en pleine propriété à la collectivité bénéficiaire sont définis par la loi.

VU l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en totalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de reprendre par anticipation l'intégralité des résultats ci-après de l'exercice 2015 du Budget Extension ZAE dès l'adoption du Budget Primitif 2016 :

Résultats 2015

1 – Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015	138 820.02 €
Recettes de fonctionnement 2015	138 820.02 €
Déficit de fonctionnement 2015	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 0.00 €
Résultat à affecter (A)	0.00 €

2 – Détermination du résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2015	67 897.02 €
Recettes d'investissement 2015	104 871.51 €
Excédent d'investissement 2015	+ 36 974.49 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 505 770.11 €
Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 468 795.62 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (A)	0 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (B)	- 468 795.62 €
SOLDE D'EXECUTION GLOBAL	- 468 795.62 €

ADOpte le Budget Primitif Extension ZAE 2016 selon les équilibres budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 468 795.62 €
Recettes : 468 795.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 468 795.62 €
Recettes : 468 795.62 €

Fin de la séance

Madame Carlizoz intervient sur le projet de fusion d'intercommunalités et informe l'assemblée de l'avancée du dossier.

Rappel des faits : Les Préfets de l'Isère et la Drôme prescrivaient la fusion au 1^{er} janvier 2017 des intercommunalités Communauté de Communes du Massif du Vercors, Communauté de Communes du Vercors et Communauté de Commune de pays du Royans.

Suite aux réunions des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale, il a été validé :

- par la CDCI de la Drôme à l'unanimité que les communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans fusionnent au 1^{er} janvier 2017.
- Pour l'Isère la CCMV a demandé à la CDCI que la prescription soit changée en orientation; ce délai sera utilisé pour mettre en place un protocole d'accord relatif à la gouvernance, à la fiscalité, au périmètre et à la question de la perception. L'amendement proposé par la CCMV a été voté à l'unanimité par la CDCI de l'Isère.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au Jeudi 28 avril 2016 à 20h30.

La séance est levée à 22h45.

La Secrétaire de séance,
Laurence Borgraeve

